

Un grand nombre de dossiers de droits linguistiques sont devant les tribunaux. En voici quelques-uns.

Deux poursuites en Colombie Britannique, trois dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon et une poignée d'autres ailleurs :

- [La francophonie à rude école](#), Philippe Orfali, 7 février 2015, Le Devoir

L'immigration joue aujourd'hui un rôle crucial dans la croissance des communautés francophones du pays :

- [Revendiquer l'héritage de Louis Riel](#), Philippe Orfali, 7 février 2015, Le Devoir

Un commentaire de nature ignare diffusé sur le site du Devoir arrive à justifier à lui seul les raisons pour lesquelles les francophones de l'extérieur du Québec se battent encore pour préserver leur langue, et surtout pour la faire normaliser à force de batailles juridiques.

- [La gifle](#), Sophie Gaulin, 7 février 2015, Le Devoir

Le gouvernement appuiera les minorités francophones des autres provinces quand ce sera également dans l'intérêt du Québec.

- [L'équilibriste](#), Philippe Orfali, 7 février 2015, Le Devoir

Le plus haut tribunal du pays doit décider si l'Assemblée législative de l'Alberta avait le droit en 1988 d'abroger une obligation constitutionnelle d'édicter, d'imprimer et de publier ses lois et ses règlements en français.

- [Le droit à la législation en français pouvait-il être abrogé par l'Alberta?](#) Gérard Lévesque, 10 février 2015, L'Express (Toronto)

Le dossier des revendications des francophones du Yukon soulève des questions constitutionnelles.

- [Le Québec s'oppose aux revendications des francophones du Yukon](#), Gérard Lévesque, 3 février 2015, L'Express (Toronto)